

# Le juste-échange équitable comme base d'un nouvel ordre commercial mondial

Non-engagée dans les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, l'Organisation Mondiale du Commerce soutient une mondialisation des échanges sans limites qui porte préjudice aux personnes et aux économies des pays les plus pauvres autant qu'au climat et à la biodiversité. Par ses principes de rémunération digne des producteurs et d'accessibilité de ses produits aux consommateurs, le Commerce Équitable détient toutes les clés pour refondre avantageusement un nouvel ordre commercial où le « juste-échange » l'emporte sur le « libre-échange ». Dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud, l'idée fait son chemin.



La collection « Débats et Idées », éditée par Commerce Équitable France, propose des points de vue d'acteurs français du mouvement équitable, sur des thématiques liées à la transition écologique et sociale et à la transformation des règles du commerce mondial. Le contenu n'engage que son auteur et ne reflète pas les positions du collectif.



Par José TISSIER  
Président de Commerce  
Équitable France

Comment garder l'espoir alors que notre planète devient progressivement invivable pour un nombre croissant d'humains et d'êtres vivants, animaux ou végétaux... Et ce aux yeux de toutes et tous, notamment de la jeunesse, à qui il devient inutile de rappeler les longues séries de catastrophes climatiques ou environnementales et de régressions sociales ou démocratiques, que la guerre en Ukraine est venue parachèver.

Ce qui a par contre surpris ces derniers mois de nombreux observateurs est le positionnement géopolitique d'un nombre croissant de pays du Sud et notamment de pays africains : forts des leçons récentes de la pandémie, qui n'ont fait qu'exacerber les inégalités<sup>1</sup>, et des promesses non tenues en matière d'aide à l'adaptation de leurs sociétés au dérèglement climatique<sup>2</sup>, ils se sont décidés plus clairement que jamais à « défendre (leurs) propres intérêts sans avoir à choisir un camp<sup>3</sup> » dans un monde multipolaire marqué par l'apparition de multiples puissances régionales. C'est vrai concernant la guerre en Ukraine, qu'ils semblent réduire à un affrontement entre pays industrialisés. Au risque de faire éclater la notion même de Nations Unies<sup>4</sup> dont la règle minimale de base est le respect de l'intégrité territoriale des pays voisins. C'est également vrai concernant la COP 27 de Charm El

<sup>1</sup> La solidarité des pays industrialisés a trouvé ici ses limites. Pour Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « L'ampleur et la portée des inégalités créées et exacerbées par la COVID-19 sont véritablement choquantes » et « La Covid-19 a montré nos échecs à investir dans des sociétés justes et équitables ». D'après la FAO, de 119 à 124 millions de personnes supplémentaires ont été rejetées dans l'extrême pauvreté en 2020.

<sup>2</sup> D'après l'OCDE, l'engagement des pays industrialisés à mobiliser 100 MM US\$ par an à partir de 2020 pour l'adaptation ne sera pas atteint avant 2023 !

<sup>3</sup> Interview de Mme Comfort Ero, présidente d'International Crisis Group dans Le Monde Afrique du 20/09/2022

<sup>4</sup> Déjà mise à l'épreuve au vu des faibles résultats en matière de lutte contre le dérèglement climatique ou contre l'érosion de la biodiversité pour ne pas parler de sa relative impuissance à prévenir les conflits armés.

Cheikh où l'objectif politique - par ailleurs légitime - de faire reconnaître et compenser financièrement les Pertes et Dommages causés par un dérèglement climatique imputable aux pays industrialisés a éclipsé l'urgence climatique d'une programmation de l'élimination des énergies fossiles. Au risque de faire oublier le seuil limite de + 1,5 °C et l'urgence de changer de braquet en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation.

## Un ordre international à reconstruire dans un contexte de crise alimentaire et humanitaire inédite

En fait, « nous sommes face à la pire crise alimentaire et humanitaire depuis la seconde guerre mondiale<sup>5</sup> », la sécurité alimentaire<sup>6</sup> de nombreux pays apparaît préoccupante et il est temps de poser concrètement les bases d'une justice climatique et au-delà d'un ordre mondial plus juste.

Pour reprendre le diagnostic du Président de la République, Emmanuel Macron, dans son adresse aux Ambassadeurs et

Ambassadeurs le 1er septembre 2022, « jamais l'ordre mondial n'a été si fracturé... et c'est ça notre principale difficulté ». « L'ordre économique, le capitalisme ouvert, libéral... s'est déréglé » et « La réalité de la crise climatique... et la crise de la biodiversité, ont montré aussi, en même temps que les inégalités dans nos sociétés, que ce modèle-là n'était plus soutenable parce qu'il ne pouvait plus laisser tant d'externalités gérées par d'autres. » « La capacité de l'ordre international à agir collectivement sur des consensus établis et partagés par tous... s'est affaiblie... au moment même où pour régler les problèmes qui sont aussi les nôtres et ceux de la planète, nous avons besoin de plus de coopération... » Avec « une guerre d'annexion à nos portes... et une déconstruction historique des cadres qui permettaient de réguler la mondialisation et les relations entre nations... l'ordre international défini après la Seconde Guerre Mondiale... est battu en brèche (et) il nous faut le reconstruire. »

**« Jamais l'ordre mondial n'a été si fracturé... et c'est ça notre principale difficulté. L'ordre économique, le capitalisme ouvert, libéral... s'est déréglé »**

Ainsi de nombreuses voix, en Europe et dans le Monde entier se font entendre pour interroger nos modes de production et nos modes de consommation, dont il est clair aujourd'hui qu'ils ne sont pas durables, a fortiori quand le modèle à atteindre demeure trop souvent « the american way of life ».

## Une OMC aveugle aux enjeux sociaux et environnementaux

En revanche, peu de voix s'élèvent pour mettre en débat la question des échanges commerciaux, dont l'organisation au niveau international prétend faire l'objet d'un consensus entre les pays sur la nécessité du libre-échange et la vertu des avantages comparatifs... L'OMC - l'organisation mondiale du commerce, qui n'appartient pas à la « famille » des organisations des Nations Unies, veille à ce que les échanges commerciaux soient aussi importants, fluides, prévisibles et libres que possible. Mais elle n'est pas engagée par les Objectifs de Développement Durable. Le droit international en matière de commerce l'emporte d'ailleurs toujours sur les considérations sociales ou environnementales et ce quelle que soit leur urgence ou leur importance. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements

<sup>5</sup> David Beasley directeur du PAM Programme Alimentaire Mondial in Le Monde 12 novembre 2022

<sup>6</sup> D'où les démarches de Macky Sall, président de l'Union Africaine pour que soient rétablies les exportations ukrainiennes comme russes d'engrais ou de céréales.

Climatiques de 1992<sup>7</sup> demande ainsi « d'éviter que les mesures prises contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce » soumettant ainsi implicitement la politique climatique des différents pays à l'acceptation de celle-ci par une organisation internationale extérieure à l'ONU et non compétente en matière de climat et d'environnement.

Dans une période où la question de la souveraineté alimentaire se pose en Europe comme ailleurs, dans une période où les pratiques agroécologiques apparaissent de plus en plus pertinentes pour faire décarboner notre alimentation et stopper sa contribution à l'effondrement de la biodiversité, dans une période où à l'inverse les transports de longue distance sont interrogés, l'OMC mène son « business as usual » et son groupe spécial de règlement des différends donne par exemple raison à l'Europe contre la Colombie, qui fait appel. Ce pays andin, berceau de la pomme de terre, avait en effet mis en place une taxe dite anti-dumping de 8% sur les importations de frites européennes surgelées<sup>8</sup> pour éviter que sa production locale ne soit ruinée. La décision de l'OMC revient à arbitrer en faveur des émissions de gaz à effet de serre de l'agro-industrie nord-européenne, qui produit à grand renfort d'énergie fossile, d'eau d'irrigation et d'intrants chimiques<sup>9</sup>, et en faveur de l'appauvrissement des quelques 100 000 petits producteurs colombiens des Andes, qui sont concernés. Alors qu'en son temps, la régulation des flux d'importation de pommes de terre en Guinée avait donné des résultats convaincants pour les petits producteurs du Fouta Djallon et le développement de toute une région.

*« Peu de voix s'élèvent pour mettre en débat la question des échanges commerciaux, dont l'organisation au niveau international prétend faire l'objet d'un consensus entre les pays sur la nécessité du libre-échange et la vertu des avantages comparatifs... ».*

*« Le droit international en matière de commerce l'emporte toujours sur les considérations sociales ou environnementales et ce quelle que soit leur urgence ou leur importance. »*

## **En Afrique, des nouvelles voix pour de nouvelles voies**

Dans cette période où la reconstruction d'une architecture internationale est potentiellement à l'ordre du jour, il est indispensable d'entendre des voix venues du continent africain, potentiellement le plus peuplé à l'horizon 2050 et tout particulièrement concerné d'une part par les questions de développement et d'autre part par les conséquences du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la raréfaction des ressources naturelles.

*« Il est indispensable d'entendre des voix venues du continent africain, potentiellement le plus peuplé à l'horizon 2050 et tout particulièrement concerné par ces questions ».*

M. Kako Nubukpo, commissaire à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en charge de l'Agriculture des Ressources en Eau et de l'Environnement,

<sup>7</sup> Cf. le paragraphe 5 de l'article 3 2 ;

<sup>8</sup> <https://farm.coop/wp-content/uploads/2022/05/patates-en-colere-etude-2021.pdf>

<sup>9</sup> Pour lutter contre le mildiou et les autres maladies, l'industrie recommande jusqu'à 20 pulvérisations par an, ce qui fait de la culture industrielle de la pomme de terre la plus grande consommatrice de pesticides par ha !

propose ainsi dans son dernier ouvrage<sup>10</sup> un programme en trois points, comprenant l'intensification agroécologique de l'agriculture paysanne africaine, la mise en place de mesures de régulation dites de « néoprotectionnisme écologique » destinées à protéger cette agriculture familiale<sup>11</sup> et à développer des filières agroalimentaires locales tournées vers le marché domestique et enfin l'organisation des échanges internationaux sur des bases équitables.

Cet agenda qui ambitionne de « reconstruire l'Afrique à partir de la souveraineté agricole et alimentaire<sup>12</sup> » (et non la sécurité alimentaire que le marché mondial assure mal) ne s'intéresse pas seulement aux modes de production (pour prôner l'agroécologie et la transformation locale) et aux modes de consommation (pour prôner le consommer local). Il prend en compte dans le même temps les échanges commerciaux, pour prôner un partenariat équilibré, notamment avec l'Europe, fondé non pas sur le libre-échange mais sur le juste-échange équitable et prenant en compte les services écosystémiques rendus au monde par les territoires africains préservés.

**« Cet agenda prend en compte les échanges commerciaux, pour prôner un partenariat équilibré, notamment avec l'Europe, fondé non pas sur le libre-échange mais sur le juste-échange équitable ».**

Pour le mettre en œuvre, les acteurs économiques privés doivent bien sûr jouer leur partition, pour produire en quantité et qualité, transformer, acheminer, stocker, commercialiser, de façon à couvrir les besoins des populations africaines et le cas échéant exporter. Mais cela suppose aussi de revoir la politique agricole commune - pour l'Afrique de l'Ouest au niveau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou de l'UEMOA - en lançant des mesures destinées à sécuriser l'accès au foncier des familles paysannes, en assurant des prix rémunérateurs pour les producteurs (à travers une protection aux frontières régionales – taxes variables à l'importation – et des stockages régulateurs publics et privés à différentes échelles), en prévoyant d'éventuels filets de sécurité pour les consommateurs les plus démunis (cantines, bons d'achat...), en facilitant l'équipement et le financement (crédit, assurances) de l'intensification agroécologique et agroforestière des systèmes de production familiaux, en faisant la promotion de la consommation des produits locaux et enfin en investissant dans la mise en place de services publics en zones rurales. Difficile d'imaginer un tel programme sans remettre en cause les règles actuelles de (dé)régulation du marché.

**« Pour le mettre en œuvre, les acteurs économiques privés doivent bien sûr jouer leur partition, pour produire en quantité et qualité, transformer, acheminer, stocker, commercialiser, de façon à couvrir les besoins des populations africaines ».**

<sup>10</sup> cf. « Une solution pour l'Afrique : du néoprotectionnisme aux biens communs » Ed. Odile Jacob octobre 2022

<sup>11</sup> Des centaines de millions d'agriculteurs africains en agriculture manuelle sont en concurrence sur le même marché mondial avec quelques dizaines de millions d'agriculteurs des pays industrialisés en agriculture moto mécanisée, chimisée et encore subventionnée. Peut-on parler de « concurrence équitable » et attendre que le meilleur gagne (le marché), quand les écarts de productivité peuvent aller de 1 à 1000 ?

<sup>12</sup> Que l'auteur justifie par le fait que « les deux tiers des actifs de l'Afrique Subsaharienne et le tiers de ceux de l'Afrique septentrionale travaillent dans les domaines de l'agriculture-élevage-pêche-forêts, seuls secteurs susceptibles de créer les dizaines de millions d'emplois pour les jeunes supplémentaires qui vont arriver chaque année sur le marché du travail.

## Vers de nouvelles règles dans l'esprit des Accords de La Havane ?

En toute hypothèse, il convient de se reposer les questions fondamentales et de voir déjà de quel commerce international nous avons collectivement besoin pour faire face aux grands enjeux du développement humain et aux grands défis

du climat, de la biodiversité et de la raréfaction des ressources naturelles. Ce qui amène à s'interroger sur les principes du libre-échange sur lesquels l'ordre économique non soutenable actuel repose et à remettre en cause la mise en compétition systématique (quel que soit leur contexte historique) des nations, des peuples, des producteurs, ce que certains qualifient de « guerre économique », cette guerre en temps de paix, dont le prolongement naturel est finalement la guerre tout court...

**« L'adhésion des peuples et des pays d'Afrique ou d'Asie aux propositions de refonte de l'ordre international sera d'autant plus forte que celles-ci prendront en compte leurs spécificités et problèmes ».**

L'adhésion des peuples et des pays d'Afrique ou d'Asie aux propositions de refonte de l'ordre international sera d'autant plus forte que celles-ci prendront en compte leurs spécificités et problèmes, notamment dans leurs échanges internationaux qu'ils qualifient souvent de néocoloniaux, et qu'elles n'apparaîtront plus comme construites autour des seuls intérêts occidentaux (ce qui n'exclue pas de défendre les valeurs communes universelles, qui ne sont pas mortes, quoi que les dictatures affirment).

Pour reconstruire une architecture internationale du commerce, qui emporte l'adhésion de la grande majorité des peuples et des pays, il est bon de revisiter l'histoire des organisations des Nations Unies. Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les pays réunis par l'ONU sur proposition des USA ont préparé alors les Accords de La Havane<sup>13</sup>. Signée en mars 1948 par 53 pays (presque tous les membres de la communauté internationale à l'exception des pays vaincus, non conviés, et de l'URSS qui refusa de s'y joindre), la Charte de La Havane prévoyait de sortir du marché et du jeu du libre-échange les biens dits « de base », à savoir les biens issus de l'agriculture, de la pêche, de la forêt et du sous-sol, qui seraient l'objet d'une coopération internationale ultérieure à préciser.

## Promulguer une « exception alimentaire » comme il existe une « exception culturelle »

Les objectifs visés par cet accord étaient en première priorité le plein emploi, puis le maintien de l'équilibre de la balance des paiements entre pays, pour éviter la création d'excédents ou de déficits structurels dans tel ou tel pays, la stabilité des

prix, des prix équitables, à la fois rémunérateurs pour les producteurs et accessibles pour les consommateurs, la préservation des ressources naturelles et la capacité d'intervenir rapidement en cas de crise alimentaire dans telle ou telle région. Le développement des échanges internationaux n'était qu'un objectif de long terme. Malheureusement, ces accords n'ont finalement pas été ratifiés, les USA ayant finalement fait défaut, et la logique plus libérale du GATT signé en octobre 1947 par 23 pays a prévalu.

L'esprit de La Havane n'était pourtant pas arrivé par hasard ! En 1941, Roosevelt et Churchill avaient au préalable signé la Charte de l'Atlantique, pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance mondiale. Dans une période de guerre, il s'agissait alors d'isoler les puissances de l'axe sur la scène internationale et de

<sup>13</sup> Lire « La Charte de La Havane : pour une autre mondialisation » par François Collart Dutilleul éditions Dalloz

regrouper un maximum de pays pour construire le monde d'après. La question du commerce international faisait partie de leur réflexion, ce qui a permis alors de définir les principes de coopération et les objectifs de La Havane.

Qui pourra reprendre le flambeau aujourd'hui ? Qui pourra faire avancer le principe d'une exception alimentaire analogue à celui d'exception culturelle, adopté par l'OMC en 1994 !

Dans ce « momentum » particulier, les acteurs engagés dans les cinq continents dans le Commerce Équitable, partie intégrante de l'Économie Sociale et Solidaire<sup>14</sup>, pensent indispensable de partager leur vision et l'expérience qu'ils ont acquise dans la création et le développement de filières spécifiques, basées sur des échanges équitables entre producteurs - essentiellement des petits producteurs agricoles de type familial - transformateurs et distributeurs. La reconstruction d'un ordre international passe non seulement par une évolution des modes de production et une évolution des modes de consommation mais aussi par un changement des règles commerciales.

**« La reconstruction d'un ordre international passe non seulement par une évolution des modes de production et une évolution des modes de consommation mais aussi par un changement des règles commerciales ».**

## **Construire des relations partenariales équilibrées entre personnes et pays**

La réflexion actuelle autour du concept de cacao équitable et durable pourrait être mobilisée : elle poursuit l'objectif d'un cacao payé à un prix équitable, supérieur – quel que soit le cours mondial – aux coûts de production et permettant aux ménages agricoles – sans travail des enfants – non seulement de tirer un revenu familial décent (« living income ») mais aussi d'investir pour développer de nouvelles pratiques agricoles inspirées de l'agroécologie et faisant toute leur place aux cultures dites « vivrières » sans pour autant alimenter la déforestation dans l'ensemble de la zone cacaoyère... « Trade not aid » ou plutôt « Fair Trade not aid », le slogan demeure pertinent, si l'on veut construire de réelles relations partenariales équilibrées entre acteurs économiques et entre pays. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant de faire table rase du passé et des institutions existantes que de renforcer le multilatéralisme dans sa gouvernance et les outils (menacés) dont il dispose, en le réformant, car il reste indispensable pour relever les grands défis de l'humanité.

La finalité de l'OMC est sans doute à revoir, celle-ci ne pouvant plus être d'étendre à l'infini les échanges commerciaux internationaux<sup>15</sup>. Il conviendrait de rendre obligatoire pour l'OMC et non plus facultatif la poursuite des grands Objectifs de Développement Durable en privilégiant le respect des droits humains, sociaux et environnementaux (y inclus climatiques) sur les droits commerciaux.

Sa directrice générale, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, semble ouverte à cette réflexion. Pour elle, l'OMC « *peut et doit faire plus pour aider le monde à répondre à la pandémie, à relever les défis environnementaux et à favoriser une plus grande*

<sup>14</sup> Que l'ONU – qui a adopté une résolution en ce sens le 18 avril 2023 – l'Union Européenne – qui a adopté fin décembre 2021 un Plan d'Action en faveur de l'ESS – ou la France – qui dispose d'un ministère à cet effet – entendent tous contribuer à développer !

<sup>15</sup> Sur son site [www.wto.org](http://www.wto.org) l'OMC se définit toujours comme « l'organisation internationale qui a pour objectif l'ouverture du commerce dans l'intérêt de tous » et décrit ainsi ses principales activités « négocier la réduction ou l'élimination des obstacles au commerce... ; administrer et suivre l'application des règles commerciales de l'OMC... ; suivre et examiner les politiques commerciales de nos Membres... ; régler les différends entre nos Membres... »

## Une zone d'échange équitable et solidaire entre l'Europe et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique

inclusion socio-économique<sup>16</sup> » et « Les règles commerciales qui régissent les produits agricoles ... sont obsolètes et doivent s'adapter aux défis du changement climatique et démographique<sup>17</sup> ».

**« Les règles commerciales qui régissent les produits agricoles ... sont obsolètes et doivent s'adapter aux défis du changement climatique et démographique ».**

Une par une, les règles de base du commerce mondial devraient donc être analysées pour voir si et comment elles permettent de faire face aux grands défis climatiques, environnementaux et sociaux. En fonction du bilan, il sera possible alors de voir lesquelles peuvent être maintenues en l'état, améliorées ou supprimées, par exemple<sup>18</sup> la clause de la nation la plus favorisée, l'interdiction de mesures de protection

non tarifaire des marchés domestiques face aux importations (du type interdiction totale ou partielle – quotas – ou du type taxe variable à l'importation...), la non-discrimination des produits d'importation par rapport aux produits domestiques ou encore le recours aux subventions et même le désarmement tarifaire...

De son côté, plutôt que de défendre l'exportation de ses frites de pommes de terre, l'Union Européenne pourrait approuver la nouvelle stratégie commerciale de la Commission Européenne : celle-ci prévoit de « façonner les règles mondiales pour qu'elles permettent une mondialisation plus durable et plus équitable »<sup>19</sup> et vise dans les accords commerciaux de l'UE à « obtenir des pays partenaires ... des engagements ... de mise en œuvre effective des conventions de l'OIT Organisation Internationale du Travail et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), ... tels que l'accord de Paris sur le changement climatique et la convention sur la diversité biologique<sup>20</sup> ». Elle ambitionne aussi de défendre un projet de réforme de l'OMC, qui permette à celui-ci d'œuvrer en faveur du développement durable (y inclus « des sujets tels que la dégradation de l'environnement, le changement climatique ou le travail décent ... considérés comme tabous » ou encore « l'égalité des sexes »). Mais dans la situation géopolitique actuelle, l'achèvement d'une telle révolution copernicienne dans la régulation du commerce mondial risque d'attendre encore un peu.

En attendant, l'Europe peut envoyer rapidement un signal, dans un premier temps au continent africain<sup>21</sup> élargi aux pays ACP<sup>22</sup>, et prendre des initiatives préfigurant concrètement le nouvel ordre international qu'elle entend promouvoir. Elle pourrait proposer la création progressive d'une ZEES, zone d'échange équitable et solidaire, entre l'Europe et les pays ACP. Il s'agirait de conditionner ses importations de

<sup>16</sup>12eme Conférence ministérielle de l'OMC à Genève en juin 2022 ;

<sup>17</sup>communiqué de l'OMC du 25 octobre 2022 ;

<sup>18</sup>Certaines de ces règles sont largement transgressées par les USA dans l'Inflation Reduction Act d'août 2022.

<sup>19</sup>[https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5bf4e9d0-71d2-11eb-9ac9-01aa75ed71a1.0002.02/DOC\\_1&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5bf4e9d0-71d2-11eb-9ac9-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF)

<sup>20</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=COM%3A2022%3A409%3AFIN>

<sup>21</sup>première étape raisonnable car l'Afrique représente pour l'UE 6 % de son commerce mondial ; inversement l'Union Européenne étant le principal partenaire commercial en Afrique Subsaharienne et le premier investisseur étranger, ces décisions pourraient permettre des changements importants pour les économies africaines

<sup>22</sup>Les pays ACP Afrique Caraïbes et Pacifique regroupent 79 pays signataires de l'accord de Lomé en 1975 et de l'accord de Cotonou en 2000. Nombre d'entre eux font partie des pays les plus affectés par le dérèglement climatique, parmi lesquels la quasi-totalité des Etats insulaires.

produits agricoles dits « tropicaux » au respect des principes du « commerce équitable<sup>23</sup>», tant sur le plan social que sur le plan environnemental.

Il ne s'agirait pas seulement de mettre en œuvre les règlements concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et la déforestation importée. Il s'agirait d'en prolonger l'ambition avec des clauses sociales relatives aux prix touchés par les producteurs pour leur travail, devant nécessairement couvrir les coûts de production et assurer aux agriculteurs et à leurs familles un niveau de vie décent, et des clauses environnementales favorisant l'agroécologie.

De façon pragmatique, cette ZEES pourrait se construire en s'attaquant d'abord à quelques produits d'exportation emblématiques des pays ACP, café, cacao, karité, banane, mangue, gomme arabique, agrumes, coton, dattes, huile d'olive, coprah... et en intégrant dans le processus non seulement les responsables politiques de l'ACP mais aussi la société civile africaine et notamment les organisations paysannes. Retrouvant et dépassant l'esprit des accords de Lomé, l'Europe pourrait entraîner à son tour la communauté internationale dans sa volonté de mettre de l'équité dans les relations commerciales.

**« L'Europe pourrait proposer la création progressive d'une ZEES, zone d'échange équitable et solidaire, entre l'Europe et les pays ACP ».**

**« De façon pragmatique, cette ZEES pourrait se construire en s'attaquant d'abord à quelques produits d'exportation emblématiques des pays ACP (...) et en intégrant dans le processus non seulement les responsables politiques de l'ACP mais aussi la société civile africaine. »**

**Le Collectif Commerce Équitable France contribuera dans les années à venir à faire advenir cette utopie. Il poursuivra ses efforts en faveur du déploiement des filières de commerce équitable, mais s'impliquera aussi activement dans des travaux visant la généralisation de l'équité dans le commerce.**

---

<sup>23</sup>Selon la définition et les principes donnés dans « La charte internationale du commerce équitable » <https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/charte-internationale-du-ce-2018.pdf> ou même les critères retenus dans la loi française.

Un texte proposé par  
**José Tissier, Président  
de Commerce Équitable France**



José Tissier est ingénieur agroéconomiste et Président de Commerce Équitable France depuis 2020. Sa vie professionnelle l'a amené à travailler en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et en Afrique de l'Ouest sur le développement agricole et rurale et les questions foncières. Depuis sa retraite en 2016, il continue de suivre les problématiques agricoles, environnementales et climatiques au sein du mouvement associatif français.



AVEC LE SOUTIEN DE

